



MINISTERE DU TOURISME

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DU  
DEVELOPPEMENT DU TOURISME  
DIRECTION D'APPUI AUX  
INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES  
SERVICE DES AGREMENTS  
TOURISTIQUES -  
ECONOMIC DEVELOPMENT BOARD  
OF MADAGASCAR

AUTORISATION  
n°058 -MINTOUR/SG/DGDT/DAIT/SAT-  
EDBM.17  
D'OUVERTURE D'UNE ENTREPRISE DE  
VOYAGES ET DE PRESTATIONS  
TOURISTIQUES

LE MINISTRE DU TOURISME,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°95-017 du 25 août 1995 portant Code du Tourisme ;
- Vu le Décret n°2001-027 du 10 janvier 2001 portant refonte du décret n°96-773 du 03 septembre 1996 relatif aux normes régissant les entreprises, établissements et opérateurs touristiques ainsi que leurs modalités d'application ;
- Vu le Décret n°2006-382 du 31 mai 2006 portant création des statuts de l'Economic Development Board of Madagascar ;
- Vu le Décret n°2016-250 du 10 Avril 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2016-265 du 15 Avril 2016, modifié et complété par les Décrets n° 2016-460 du 11 Mai 2016, n°2017-148 du 02 Mars 2017, n°2017-262 du 20 avril 2017 et n°2017-590 du 17 juillet 2017, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le Décret n°2016-296 du 26 Avril 2016 fixant les attributions du Ministre du Tourisme ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu l'Arrêté n° 4912/2001/MINTOUR du 19 avril 2001 fixant la composition des dossiers de demande d'autorisation d'ouverture d'une entreprise de voyages et de prestations touristiques ainsi que les aptitudes professionnelles du personnel ;
- Vu les pièces constitutives du dossier présenté ;

A U T O R I S E

**LA SOCIETE « SIMALOC »**

**FORME JURIDIQUE: SARL**

**ADRESSE:** Route d'Ivoloina Plle 14/22 Salazamay, Toamasina.

A exploiter une entreprise de voyages et de prestations touristiques :

**ENSEIGNE COMMERCIALE:** « RENT 501 »

**ADRESSE D'EXPLOITATION:** Route d'Ivoloina Plle 14/22 Salazamay, TOAMASINA.

**OBJET DU PROJET :** Entreprise de location de voitures et Entreprise de location d'autres matériels et équipements.

**CATEGORIE DE LICENCE :** Licence « C ».

Tout manquement aux engagements pris dans les dossiers de demande d'ouverture et de licence(s) est passible de suspension et/ou retrait de la ou des licences.

La non-conformité de l'exploitation aux dispositions du Décret n°2001-027 du 10 janvier 2001 portant refonte du Décret n°96-773 du 03 septembre 1996, relatif aux normes régissant les entreprises, établissements et opérateurs touristiques ainsi que leurs modalités d'application, dûment constatée par les agents habilités à cet effet par le Ministère chargé du Tourisme, est passible de sanctions administratives, pouvant aller de la suspension de l'activité, au retrait de la ou des licences, jusqu'à la fermeture définitive de l'entreprise.

Antananarivo, le

01 SEP 2017



**DESTINATAIRES :**

- MINTOUR
- INTERESSE(E)
- DOSSIER
- CHRONO
- DIRTO